Chambre de Médiation, de Conciliation et d'Arbitrage d'Occitanie
Siège social : 2 Rue Alsace Lorraine, 31000 Toulouse
Secrétariat : 10 Boulevard d'Arcole, 31000 Toulouse

CHAMBRE DE MÉDIATION, DE CONCILIATION, ET D'ARBITRAGE D'OCCITANIE

05.61.62.88.12
cmcao@cmcao.fr
N° SIREN : 849 954 649
arbitragetoulouse.com

DEMANDE DE CONCILIATION - C.M.C.A.O.

PARTIE 1. INFORMATIONS SUR LE DEMANDEUR

Nom:	
Prénom:	
Adresse(s):	
Téléphone(s):	
Adresse(s) électronique(s):	
Représentant:	

PARTIE 2. INFORMATIONS SUR L'AUTRE PARTIE

Nom:	
Prénom:	
Adresse(s):	
Téléphone(s):	
Adresse(s) électronique(s):	
Représentant:	

PARTIE 3. INFORMATIONS SUR LE DIFFÉREND

Exposé de l'objet du différend:

PARTIE 4. ARBITRAGE

La partie qui dépose la demande doit indiquer si, en cas d'échec de la tentative de conciliation, les parties auront recours à un arbitrage.
Dans ce cas, si la tentative de conciliation n'aboutit pas, la demande équivaut à une demande d'arbitrage.

Afin que la demande soit enregistrée, celle-ci doit être accompagnée du paiement de la provision, dont le montant est défini en annexe du Règlement de conciliation.

Fait à: **Le:**

Signature: